

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de la sécurité  
des armements nucléaires

**Décision n° 560 du 12 septembre 2018 portant attribution, en 2018,  
de la prime de résultats exceptionnels à titres individuel et exceptionnel**

NOR : INTJ1808568S

Le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires,  
Vu le code de la défense ;  
Vu la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure ;  
Vu le décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 modifié portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale ;  
Vu l'arrêté du 11 octobre 2004 modifié portant application du décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 modifié portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les personnels militaires de la gendarmerie en activité de service dont les listes sont jointes percevront, à titres individuel et exceptionnel, au titre de l'année 2017, une prime de résultats exceptionnels.

Article 2

Une prime de 500,00 € (cinq cents euros) est attribuée, à titre individuel, au militaire dont la liste figure en annexe I.

Article 3

Une prime de 400,00 € (quatre cents euros) est attribuée, à titre individuel, aux militaires dont la liste figure en annexe II.

Article 4

Une prime de 500,00 € (cinq cents euros) est attribuée, à titre exceptionnel, aux militaires dont la liste figure en annexe III.

Article 5

Une prime de 400,00 € (quatre cents euros) est attribuée, à titre exceptionnel, aux militaires dont la liste figure en annexe IV.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 septembre 2018.

*Le colonel, commandant la gendarmerie  
de la sécurité des armements nucléaires,*  
B. GAUTIER

*ANNEXES*

ANNEXE I

LISTE DU MILITAIRE BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS,  
À TITRE INDIVIDUEL, D'UN MONTANT DE 500,00 € POUR L'ANNÉE 2017

**Moguen** Jean-Michel

NIGEND : 154408

NLS : 8012060

ANNEXE II

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS,  
À TITRE INDIVIDUEL, D'UN MONTANT DE 400,00 € POUR L'ANNÉE 2017

<b>Ampharès</b> Daliane	NIGEND : 218004	NLS : 8071077
<b>Blériot</b> Nicolas	NIGEND : 157804	NLS : 5294153
<b>Chomel</b> Fabrice	NIGEND : 151628	NLS : 8009511
<b>Gutensohn</b> Marc	NIGEND : 197363	NLS : 8048846
<b>Naudeau</b> Patrice	NIGEND : 111380	NLS : 5174677
<b>Paget</b> Jacques	NIGEND : 151120	NLS : 8009179
<b>Pasquelin</b> Yannick	NIGEND : 190908	NLS : 8034585
<b>Ranchoux</b> Mickaël	NIGEND : 302534	NLS : 8101708
<b>Remusat</b> Valérie	NIGEND : 169120	NLS : 8034920
<b>Robbe</b> Frédéric	NIGEND : 157081	NLS : 8014581

ANNEXE III

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS,  
À TITRE EXCEPTIONNEL, D'UN MONTANT DE 500,00 € POUR L'ANNÉE 2017

<b>Bodilis</b> Pascal	NIGEND : 150846	NLS : 8009012
<b>Ruellan-Goinguenet</b> Vincent	NIGEND : 166471	NLS : 8022895

ANNEXE IV

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS,  
À TITRE EXCEPTIONNEL, D'UN MONTANT DE 400,00 € POUR L'ANNÉE 2017

<b>Bérodier</b> Jordan	NIGEND : 397447	NLS : 8 161 909
<b>Chaumet</b> Frédéric	NIGEND : 147699	NLS : 8 008 530
<b>Gerthoffer</b> François	NIGEND : 170697	NLS : 5 246 795
<b>Laurent</b> Patrice	NIGEND : 162094	NLS : 8 019 064